

REUNION DU 28 JANVIER 2019

Ordre du jour :

Appel d'offre – Marché de travaux de mise aux normes du réseau de collecte d'assainissement du Bourg Nord, Compétence Eau et assainissement, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) et questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2019.

DELIBERATIONS prises à l'unanimité des présents

*** Travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement Nord**

La commune a lancée une consultation pour un marché de travaux à procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau de collecte du Bourg Nord. Cette dernière s'est déroulée du 16 novembre au 14 décembre 2018.

Les 2 offres reçues ont été étudiées par la commission d'appel d'offres du 21 janvier ; l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise LAPIERRE TP pour un montant de 139.929,50 € HT.

Par ailleurs, une consultation a été lancée pour la réalisation des contrôles des travaux de réseau avant réception ; l'offre la mieux disante est celle de la société SARL MACHEIX IVC pour un montant de 4.242,50€ HT.

Accord du conseil avec la proposition de la commission d'appel d'offres.

*** Compétence Eau et assainissement**

La loi NOTRe du 7 août 2015 attribue, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes aménage les modalités de ce transfert.

En effet, si le transfert reste obligatoire, les communes membres d'une Communauté de communes qui n'exerce pas les compétences « eau » et « assainissement », peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou des deux compétences, du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

Afin de s'opposer à ce transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population doivent délibérer en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

*** Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 10 décembre 2018. L'objectif de cette commission est de garantir la neutralité financière entre les communes et l'EPCI dans le cadre du transfert des charges.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la commune de Lafeuillade-en-Vézère est concernée par les transferts de charges à la communauté de communes relatifs au :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) - 16.118 €
- Service d'Instruction des Autorisations des droits du Sol (ADS) - 2.077€

L'attribution de compensation pour 2019 sera ainsi de 50 627€ au lieu de 68.822€ les années précédentes.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des travaux de la CLECT, valide le rapport de la commission.

QUESTIONS DIVERSES

*** Commission de contrôle des listes électorales**

Les personnes désignées par Mme le Préfet du Cantal sont Nicolas CAUSSE, Georges GINIOUX et Gilbert MERAL.

*** Atelier relais MECATHEIL**

La demande de permis de construire a été reçue, l'instruction est en cours.

*** Fonds Cantal Solidaire**

Le Conseil Départemental a relancé un appel à projets Fonds Cantal Solidaire, dispositif de soutien en faveur des communes rurales, pour la période 2019-2021.

Les travaux de mise en conformité des captages d'eau potable et des travaux de voirie feront l'objet d'une demande de subvention respectivement pour les années 2019 et 2020.

Il convient de définir un projet pour la période 2021 : toiture de la salle polyvalente ?

*** Projet institut de beauté**

Monsieur le maire présente au conseil la demande d'achat d'un terrain par Mme Adélaïde Rhodes, esthéticienne, en vue de la construction d'un institut de beauté. Il pourrait lui être proposé un terrain dans l'alignement des commerces existants (boulangerie, salon de coiffure).

*** Recrutement agent communal**

Monsieur le maire informe le conseil de son choix pour le recrutement d'un adjoint technique en vue du remplacement de Christian PUECH à compter du 1^{er} mai 2019.

TOUR DE TABLE

- Il conviendrait que la zone artisanale soit déneigée en priorité (ouverture matinale des entreprises, nuisance nocturne évitées)